

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

9 mai 2005

Plusieurs points à l'ordre du jour de la séance : le dossier dépollution AZF et le décret relatif aux Comités locaux d'information et de concertation (CLIC).

En préambule, des questions soulevées par le compte rendu de la précédente réunion, **Rose Frayssinet**, Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, rappelle que plusieurs questions ont été soulevées par les associations lors de la précédente réunion et qu'elles sont restées sans réponse.

Jean Mahenc pose à son tour une question sur le suivi qui va être assuré sur le benzène. « Jusque quand et à partir de quel moment, il va être estimé qu'il n'y a plus de danger ? »

Alain Barafort rappelle que la campagne de mesure de benzène n'a pas révélé d'anomalies. **Yannick Charlot** confirme qu'un suivi régulier est assuré sur ce paramètre. « Pas d'anomalie constatée lors des deux derniers prélèvements », fait-il valoir.

Alain Barafort (DRIRE) précise sur la question de la délimitation du site que la DRIRE a demandé l'établissement d'un dossier de servitudes. Vous pouvez consulter ce dossier au siège ou au groupe de subdivision »

Jean Mahenc demande à la mairie d'apporter les précisions qui s'imposent suite aux interrogations soulevées lors des précédentes réunions sur la présence d'un drain et sa localisation.

Yannick Charlot ajoute que les éléments viennent de lui être fournis par la mairie et qu'ils vont être présentés au cours de cette séance.

Alain Barafort (DRIRE) précise à la demande de Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre, que les stockages de terres sur la zone Est sont temporaires dans l'attente de traitement.

Dernière précision avant d'ouvrir l'ordre du jour. **Jean Mahenc** salue la présence de la CFE-CGC. « J'ai été prévenu que nous avons avec nous, un représentant de la CGC, qui était venu à la première réunion de la CLI pour signaler que le syndicat représentatif des cadres ne participerait pas aux travaux de la CLI. Les choses changent et je n'appliquerai pas la règle que nous avons convenu, celle de résilier tout représentant de la CLI au bout d'un an d'absence. Compte tenu des événements, la réaction de la CGC pouvait se comprendre» Il demande à la CGC de régulariser sa situation par lettre auprès du secrétariat, ainsi que d'indiquer les noms du représentant et de son suppléant.

Serge Théodore, représentant de la CFE-CGC, tient à faire une déclaration au nom des salariés qu'il représente : « Le Cancéropole et les projets associés constituent à nos yeux une formidable opportunité de procéder à la dépollution des sites de Braqueville, d'AZF et du Ramier. En effet, face à des projets d'implantations futures, les anciens exploitants répondent présents et financent la dépollution, les futurs maîtres d'ouvrages sont vigilants sur les résultats à atteindre et l'Administration a pleinement saisi le sujet et veille à faire appliquer la loi. Aussi, nous invitons toutes les parties à considérer cette formidable opportunité et à s'inscrire dans la dynamique en cours pour faire aboutir le projet. L'enjeu de ces projets pour notre syndicat est évidemment d'offrir des possibilités de ré-irriguer le tissu industriel et donc d'offrir des perspectives de reclassement pour le personnel d'Isochem durement touché par le plan social en cours. Notre syndicat, associé à l'Intersyndicale Isochem en appelle à toutes les parties présentes pour nous épauler dans ces démarches de reclassement ».

Jean Mahenc répond qu'il trouve regrettable la démission d'un syndicat au sein d'une instance de concertation comme celle de la CLI. Il rappelle la nécessité pour un syndicat d'être représenté au sein de la CLI et de participer à ses travaux.

Alain Barafort rappelle que toute demande de modification ou d'observation au compte rendu doit être envoyée par écrit pour pouvoir l'annexer au compte rendu définitif, mis en ligne sur le site Internet de la DRIRE.

Suivi du Chantier de dépollution AZF

Présentation par Yannick Charlot, responsable du chantier Grande Paroisse

En préambule, Didier Macé rappelle qu'il a succédé à Jean Muret Labarthe en tant que responsable de l'établissement de Grande Paroisse.

Le projet de réhabilitation du site de Toulouse et du chantier requiert une double organisation, en interne et en externe. Grande Paroisse s'est fait accompagner pour la **maîtrise d'ouvrage du chantier** de plusieurs sociétés, Aquila Conseil en tant qu'assistante maître d'ouvrage et contrôle qualité, Burgeap pour le dossier servitudes, Chubb pour la sûreté du site.

Les laboratoires Wessling réalisent les contrôles analytiques des eaux et ont été mandatés par la DRIRE pour réaliser des contrôles inopinés. Les premiers ont été effectués le 8 avril. GE-Infra est sur le site depuis début janvier pour réaliser les relevés topographiques des excavations et des remblais. Le groupement Cassin/SODI a été retenu pour la démolition et dépollution de la partie nord du site (celle où se situe la zone sous contrôle judiciaire).

Pour **le projet de réhabilitation du site**, le maître d'ouvrage reste grande Paroisse (chef de projet : Yannick Charlot), aidé par Aquila Conseil et un ingénieur contrôle qualité.

Il fait intervenir les services : Inspection environnement (une équipe de trois inspecteurs) ; prévention (deux agents veillant à l'application des règles de sécurité pour le chantier) ; coordination chantier, administratif et comptable et la société Chubb pour la sûreté du chantier (avec deux personnes en gardiennage 24h/24h).

Pour la zone nord, la démolition est en cours et est à la charge du groupement Cassin/Sodi. Pour la zone sud, la démolition est en cours depuis un an et demi.

Avancée des dossiers et consultations

- Sur la qualité des eaux : deux suivis ont été faits, en décembre 2004 et en mai 2005
- Sur les servitudes, le dossier a été remis en préfecture en avril
- Sur la réhabilitation, les choix de traitement ont été faits.

Bilan démolition

A ce jour, ont été démantelés les réseaux enterrés, les structures enterrées jusqu'à 0,50 m et les structures enterrées au droit des zones constructibles
Soit 35 000 tonnes de bétons concassés

Entreprises intervenant sur le site :

188 badges de permanents habilités sur le site
39 personnes de l'association de Mémoire
59 personnes occasionnelles

Depuis le début de l'année, plus de 35 000 heures de travail ont été comptabilisées.
Deux suivis biologiques (analyses urinaires et sanguines) pour les travailleurs ont été réalisés, à T0, correspondant au début du chantier et à T1, à l'issue d'un mois de travail. Sur les 106 personnes suivies à T0, 9 ont déjà fait l'objet d'un point d'entrée et de sortie. 91 personnes ont fait l'objet d'un suivi biologique à T1.
Les personnes travaillant sur le site seront suivies chaque mois.

Localisation des matériaux de démolition

35 000 tonnes de matériaux concassés ont été transférées sur l'aire de stockage côté est pour libérer la zone ouest. Cette phase sera terminée dans la semaine (cad semaine du 9 au 15 mai). Une douzaine de pelles hydrauliques sont présentes sur le chantier.
Deux aires de concassage ont été prévues, l'une au nord et l'autre au sud-ouest.
Le broyage est à une précision de 0-40 mm et muni d'un système d'arrosage pour éviter la dispersion de poussières ainsi que de brumisateurs à l'entrée et à la sortie.
Les camions sont systématiquement pesés à l'entrée et à la sortie. Ainsi, la semaine dernière (cad du 2 au 6 mai), 6000 tonnes de matériaux ont été sorties.
Les camions sont nettoyés avant de sortir. Les pistes sont arrosées.

Relevés topographiques

57 jours de relevés topographiques depuis début janvier.

Zones de restrictions d'usage des eaux souterraines (cf cartes en annexe)

Le panache des eaux souterraines en nitrate : 900 mg/l de nitrate sur certains piezomètres.

Cela s'explique par le retour des eaux et l'influence des eaux qui arrivent en amont vers la Garonne, précise Yannick Charlot. « Quand on parle de drain, on n'évoque pas un tuyau percé mais une ancienne conduite de canalisation. Ce n'est pas un drain en tant que tel. Nous avons besoin d'explication pour comprendre et situer cette canalisation par rapport à la molasse (substratum). Nous supposons que la canalisation, soit s'arrêtait soit sortait de la molasse. Nous avons eu l'information la semaine dernière (cf coupes), ce qui nous a permis de positionner le niveau d'eau et le drain. Le problème à l'amont disparaît au profit d'un écoulement vers la Garonne. Les informations que nous avons obtenues de la mairie ont permis de valider nos premières modélisations ».

Lucienne Réal, Comité de quartier Croix de Pierre : « Mais qu'est-ce qu'était ce drain ? »

Yannick Charlot précise qu'il s'agit d'une canalisation d'eaux brutes. Michel Puig, représentant du Grand Toulouse, ajoute « qu'elle date de 150 ans et qu'elle permettait de ramener les sources de Clairfont jusqu'au point actuel du théâtre des Abattoirs. C'était une canalisation étanche en brique ».

Plan de localisation des spots de pollution

Yannick Charlot rappelle que plus de 1600 sondages ont été faits en tout, avec un maillage de 20/20 pour avoir une estimation exacte de l'extension de la pollution.

Yves Favard, AVPRI, demande à ce propos si aucune mesure n'a toujours pas été faite sur la zone sous scellés.

Le représentant de Grande Paroisse répond qu'effectivement, il n'est toujours pas possible d'y avoir accès mais que les sondages débiteront dès que l'autorisation sera délivrée.

Cubature des spots pollués

Les estimations doivent être réajustées suite à l'évolution de l'état des connaissances des cubatures. Les terres à excaver seraient désormais de l'ordre de 60 000 m³.

Matériaux inertes utilisés comme remblais

La DRIRE est venue faire des contrôles inopinés début avril pour vérifier la qualité des matériaux régalez sur le site ainsi que la contamination résiduelle des sols. Une petite vingtaine de prélèvements a été faite.

Deux valeurs pour les hydrocarbures (520 et 510 mg/Kg) au-delà des seuils guides préconisés (500).

Pour les chlorures : seuil autour de 1000 à 1100

Pour les fractions solubles : une valeur à 8200 pour une valeur guide à 7000.

Pour les autres polluants, les teneurs sont inférieures aux seuils.

Chantier de réhabilitation

Plus de 20 sociétés ont été intéressées, certaines se regroupant pour avoir des offres plus compétitives.

Les réponses aux appels d'offres comprenaient des combinaisons de traitements et se polarisaient sur une tendance à traiter sur site pour rester dans une démarche de développement durable.

Stratégie retenue

Les étapes clés : Toutes les terres et bétons pollués vont faire l'objet d'un tri analytique et d'un concassage avec un pré traitement par tri et criblage en fonction d'une granulométrie puis un autre tri analytique avant d'être traités, selon deux options possibles, sur site ou hors site.

Cette stratégie permet de passer les matériaux plusieurs fois dans leur système de traitement.

Plusieurs traitements :

- pour les hydrocarbures et composés hydrocarbonés : désorption thermique
- pour les chlorures et les composés azotés : lavage
- pour les métaux : valorisation hors site en cimenterie
- pour les terres faiblement polluées en hydrocarbures : traitement biologique
- Nouvelle vérification analytique et utilisation en remblais si les teneurs de l'arrêté préfectoral sont respectées et hors site si elles ne le sont pas.

Yves Favard, AVPRI : En quoi consiste exactement le traitement de désorption thermique ?

Yannick Charlot : « Il s'agit de chauffer les terres et les matières » (NDLR : Les terres polluées par des produits organiques (même chlorés) sont soumises à une température inférieure à 500 °C qui détruit les polluants sans détruire la terre)

Rose Frayssinet : est-ce une pratique récente ?

Yannick Charlot : « Non, pas du tout. Toutes cela fera l'objet d'une vérification par l'Inspection des Installations classées pour contrôler toutes les émissions »

Grande Paroisse a fait appel à un groupement de compétences en scindant **le marché en deux sociétés.**

GRS Valtech pour le pré traitement des terres et matériaux et criblage ; le traitement des terres et matières polluées par des hydrocarbures et des HAP (désorption thermique et traitement biologique) ; le traitement par lavages des matériaux impactés par des composés azotés et des chlorures ; l'excavation et la valorisation des terres et matières polluées par du mercure ; l'élimination minimale en centre de stockage de déchets ultimes (CET 1)

Le Floch Dépollution pour l'excavation des terres polluées ; le contrôle analytique des terres excavées ; le pré traitement par lavage des terres polluées par arsenic et plomb ; la valorisation matière en cimenterie des terres polluées par ces métaux et le remblaiement des excavations.

Mesures préventives

- Réduction des émissions de poussières à la source :
Comment ?
 - Travaux de pré traitement sous tentes munies de systèmes d'aspiration et de filtration
 - Aire de stockage des terres imperméabilisées et munies de systèmes de récupération d'eau
 - Arrosage des pistes
 - Minimiser les émissions sur les postes opératoires clés
 - Couvrir les aires de stockage
- Suivi biologique des personnes intervenant sur le chantier : réunion avec les médecins du travail de chaque société intervenante et suivi à T0 et T1 déjà réalisés (voir plus haut)
- Rencontre avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et avec l'Inspection du travail
- Suivi régulier des organisations de travail par campagnes analytiques sur postes fixes, déambulatoires et en limite de site

Des aires sont dédiées aux deux sociétés (cf carte). Tous les traitements se situeront dans la zone est.

Au niveau du planning, les marchés ont été attribués le 9 mai. L'implantation du chantier va intervenir dans les 15 jours qui viennent. Un arrêt de chantier est prévu les trois premières semaines d'août.

Vers la mi-juillet seule la zone sud-ouest sera dépolluée. La zone nord-ouest sera dépolluée entre septembre et décembre.

Yannick Charlot, devantant une demande, propose aux membres de la CLI une visite du chantier.

Tout en soulignant et la qualité de l'exposé et la difficulté de tout comprendre, **Yves Favard** rappelle la nécessité d'avoir un plan d'assurance qualité. « Je sais qu'il est en cours d'élaboration mais nous aimerions avoir dès que possible une présentation pour apprécier ce qui est fait et la manière dont les objectifs seront respectés. Ensuite, on parle de ce qui est fait sur la zone ouest. Ce site est une tranche napolitaine. Il y a des terrains sous la responsabilité de la DGA et pourtant ils sont intégrés dans le projet du Cancéropole. Tout cela est fait hors exposé. La DGA fait et contrôle et pourtant elle n'est jamais là. Si on regarde de près le projet de l'hôpital Claudius Rigaud, il y a quatre chambres sous la direction de la DRIRE et le reste sous celle de la DGA. Comment cela va-t-il être dépollué ? Quel est le planning ? Il faut une autorité pour vérifier que la méthodologie est bien appliquée, que les méthodes respectent bien les objectifs de dépollution de et les seuils prescrits, bref que le Plan d'Assurance Qualité soit bien appliqué. Nous avons absolument besoin d'une information sur le devenir des terrains sous tutelle de la DGA ».

Jean Mahenc rappelle qu'il a déjà relayé cette demande auprès de la préfecture mais qu'il est en effet difficile d'obtenir des informations de l'Armée. Il reconnaît qu'il est capital d'avoir la même qualité d'information que celle concernant les autres zones. Il s'engage à renouveler une demande d'information auprès des services concernés même si les éléments dont ils disposent ne sont encore que partiels.

Yves Favard souligne que ce fonctionnement est regrettable car si les deux chantiers avaient été menés parallèlement, il y aurait pu avoir une mutualisation des moyens et possibilité de générer des économies d'échelles. « Je ne suis vraiment pas sûr que nous soyons en l'occurrence dans une zone de gain économique ».

Michel Massou, Comité Croix de Pierre, salue la proposition de la visite du site (il en aurait fait la demande). Aussi, il revient sur le calendrier de mise à disposition de la zone est, qui va toucher une partie de la promenade de la Prairie des Filtres. Il s'adresse au représentant du Grand Toulouse pour savoir quelles sont les interventions prévues en matière de réserve sur les zones piétonnes et des promenades. Il propose également de contacter le service de communication de la DGA et de solliciter un contrôleur en sites classés du Contrôle général des Armées.

M. Bouteloup, mairie de Toulouse, répond que le PLU prévoit une zone non constructible et donc verte dans la continuité du Cancéropole. « Le détail n'est pas encore précisé. Cette semaine (ndlr : semaine du 9 mai), le Grand Toulouse soumissionne un aménageur ».

Michel Massou aimerait faire partie de la concertation entre aménageurs et riverains.

Lucienne Réal revient sur le silence de l'armée qui fait courir la rumeur. « Je relaie les inquiétudes des habitants du quartier. Nous avons constaté des tas de débris sur des terrains vagues qui un jour ont disparu. On se pose beaucoup de questions ».

Christine Dachicourt Cossard, DRIRE, rappelle comme elle l'avait fait dans une précédente réunion que ces terrains étaient occupés par l'entreprise AD Démolition et que les déchets n'ont rien à voir avec la dépollution du site AZF.

Rose Frayssinet, souligne que Philippe Douste Blazy semblait « avoir un calendrier très précis de la dépollution de la partie militaire ».

« La réponse m'avait été faite en effet que Douste Blazy avait des contacts directs avec le Ministère de l'Armée, et qu'une communication pourrait être faite en juillet. J'avais alors demandé qu'une information soit faite au sein de la CLI avant même que le rapport soit définitif. Je souhaite avoir une réponse de l'Armée pour la prochaine séance de la CLI. Si l'on ne peut pas comprendre que des instances telles que celles-ci ont besoin d'information bien en amont, inutile de les créer. C'est grave d'avoir une exception comme celle là, fut-elle militaire», répond **Jean Mahenc**.

M. Tessier, mairie de Toulouse, s'engage à relayer les demandes dès le soir même.

LES CLIC

Le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005, circulaire du 26 avril 2005

Présenté par Alain Barafort (DRIRE)

Jean Mahenc rappelle que son mandat de président arrive à terme au mois de septembre. Il faudra donc un arrêté au plus tard au mois de septembre et sollicite les observations sur cet arrêté.

Henry Chevallier, Coprae, constate que « ces CLIC s'appliquent à des établissements. J'aimerais connaître la liste de ces CLIC, dont certains fonctionnent de manière folklorique il fait référence à un site Seveso implanté à la frontière entre le Gers et les Landes (?) où la réglementation n'est pas appliquée. Cela fait trois ans que nous demandons les études de danger et le PPI »

Pour **Yves Favard**, le nerf de la guerre est toujours le même : « qui va financer ? »

Que dit le décret ?

Aire géographique ?

Le décret indique que les CLIC correspondent à une aire géographique définie, explique Alain Barafort. Les CLIC sont créés pour chaque site Seveso lorsque le périmètre d'exposition au risque inclut au moins un lieu d'habitation ou un lieu de travail permanent à l'extérieur du ou des établissements, défini par le Plan de Prévention des Risques Technologiques.

La circulaire précise que, dans le cas où le périmètre d'exposition aux risques ne serait pas défini, c'est le périmètre du PPI qui sera à défaut considéré comme pertinent.

La composition ?

Le CLIC est composé de 30 membres au plus, répartis en cinq collèges (administrations, collectivités territoriales, exploitants, riverains, salariés). La circulaire précise que les représentants des CHSCT et des entreprises sous-traitantes intervenant régulièrement sur le site font partie du collège des salariés, que la représentation doit être effective et l'équilibre respecté dans les collèges.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable. Le comité est présidé par un ou des membres nommés par le préfet ou sur proposition du comité. La circulaire précise que des personnes qualifiées peuvent être invitées pour éclairer les débats.

Compétences ?

Un CLIC se crée dans un cadre d'échange et d'information, notamment sur le fonctionnement des installations AS.

Il est associé à l'élaboration du PPRT et émet un avis sur le projet de plan. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents.

Il doit être informé des projets d'extension et de modification des procédés, des exercices de sécurité et des systèmes de gestion de la sécurité (SGS).

La circulaire propose que le comité contribue à la réflexion sur les diverses actions de réduction des dangers tendant à la maîtrise des risques et dans ce cadre, peut s'intéresser aux activités à risques connexes des installations concernées (transport ou stockages temporaires de matières dangereuses dans les ports et gares de triage).

Il est destinataire des rapports d'analyse critique et des plans d'urgence.

Il peut émettre des observations sur les documents réalisés par l'exploitant et par les pouvoirs publics en vue d'informer sur les risques.

Il peut demander des informations sur les accidents dont les conséquences sont perceptibles à l'extérieur du site.

La circulaire insistait sur la notion de relais d'information clairement identifiés par les riverains.

Le Fonctionnement

L'article 5 du décret précise les modalités de fonctionnement. Le comité se réunit au moins une fois par an et autant que besoin sur convocation du président. Ce dernier doit réunir le comité si la majorité des membres le demande. La voix du président est prépondérante pour les avis et décisions approuvées par la moitié des membres. Un membre peut revoir plusieurs mandats. Le président peut inviter des experts pour éclairer sur un point de débat.

La circulaire précise qu'il revient à chaque CLIC de décider de sa propre organisation interne, qu'une articulation doit être trouvée entre CLIC et SPPPI, celui-ci constituant une base de réflexion et d'études sur les sujets transversaux liés à la prévention des pollutions et des risques à une échelle plus large.

Les moyens

C'est le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui finance le fonctionnement des comités. Celui-ci doit mettre à la disposition du public un bilan de ses actions ainsi que les thèmes des prochains débats.

Les crédits de fonctionnement sont délégués à la DRIRE pour assurer l'organisation des réunions, le secrétariat, photocopies, et tierces expertises.

L'exploitant doit adresser au moins une fois par an au comité un bilan, qui comprend les actions entreprises pour la prévention des risques, le respect du SGS, les comptes rendus des exercices d'alerte et éventuellement, le programme pluriannuel des objectifs de réduction des risques.

Les collectivités territoriales informent le comité des changements en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour des installations.

Jean Mahenc revient sur la représentativité. « Il faut bien comprendre que le système qui est le nôtre fonctionne avec une personne nommée par le collège qu'il représente et un adjoint. Je note qu'il est difficile de s'en tenir aux quotas, certains collèges sont représentés par 4 personnes. Il serait bon de garder le principe d'une personne nommée et d'une suppléante. Et quand il faudra voter, on respectera la règle c'est à dire que seul le titulaire vote ».

Yves Favard : « Les SPPPI n'ont pas d'existence dans ces textes. Il n'y a que la circulaire qui l'évoque. Serait-il possible d'avoir l'intégralité de la circulaire ? ».

Alain Barafort précise qu'elle sera mise sur internet.

Pour **Jean Mahenc**, le SPPPI s'est révélé un bon instrument au lendemain de l'accident AZF. « De ce côté là, je n'ai pas d'inquiétudes car à Toulouse, il fonctionnait bien avant les événements ».

Alain Marcom, Plus jamais ça, sur les avis à formuler, est assez d'accord pour fournir un avis pluriel et aimerait que de la même façon le vote puisse l'être. « Nous aimerions que les associations soient membres, et non pas les personnes. A plus jamais ça, nous n'avons pas forcément la disponibilité et c'est pour cette raison que nous sommes quatre représentants qui venons à tour de rôle. C'est la seule façon pour notre association d'être représentée à chaque réunion. Nous voudrions que l'association soit titulaire et non une personne, membre de l'association ».

Jean Mahenc n'est pas d'accord sur ce point, précisant qu'il y a un seul vote dans l'année et que les personnes peuvent prendre leur disposition pour être là. Il précise que l'arrêté est précis sur ce point.

Yves Favard ajoute que l'article 2 peut s'apprécier différemment. « Il est précisé que le comité est représenté par 30 membres, lesquels ont des représentants. Nous pourrions peut-être trouver une solution à cela en relisant plus finement l'ensemble des articles ». Il propose que les associations soient membres et que celles-ci nomment leur représentant.

« C'est ce que j'essaie d'obtenir depuis le début de la réunion », répond **Jean Mahenc** qui ne voit pas d'autre fonctionnement possible qu'un titulaire et un suppléant par membre. A la prochaine CLI, il aimerait en outre que la notion de représentation soit bien définie ainsi que celle de la représentation des associations.

Roland Marty, préfecture Haute-Garonne, fait observer que les groupes de travail viennent d'être établis sur le sujet. « La circulaire précise les modalités de composition. Après, la clé, c'est l'équilibre des collèges et le préfet qui détermine en dernier lieu ».

Jean Mahenc : « Il va bien falloir savoir ce que représente une association en nombre d'adhérents. Aussi, dans cette CLI, on peut être représentant d'une association tout en étant membre d'une autre association également représentée. Avec cette atomisation des associations, on va parvenir à une harmonie disharmonieuse ! ».

Alain Barafort revient sur les termes du texte, rappelant qu'il est précisé « 30 membres maximum. Le texte fixe les membres du collège de l'Etat et ensuite exige l'équilibre le plus précis pour chaque collège, dont 6 membres a priori pour le collège association ».

Lucienne Réal, Comité Croix de Pierre : « La représentation ne peut pas se définir par le nombre de personnes qu'une association représente. Il est souvent difficile d'avoir un nombre précis au sein d'une association. Nous sommes régulièrement interpellés par les membres du quartier, qui ne sont pas pour autant membres de l'association, mais qui nous font part de leurs revendications. Nous sommes donc représentatifs d'une démocratie de quartier ».

Jean Mahenc fait observer qu'une réflexion constructive sur le sujet s'impose quoiqu'il en soit.

Déplaçant le débat sur un autre sujet de préoccupation, **Yves Favard** aimerait revenir sur la situation d'Isochem (dont les activités sont à l'arrêt pour cause de grève suite à l'annonce d'un plan social). « Il y a des manifestations bruyantes et nocturnes qui affectent le quartier. Est-ce que l'on peut nous donner des informations sur l'avenir de ce site et le devenir de ces 100 personnes qui se retrouvent sur le fil du rasoir ? ».

Rose Frayssinet demande la parole mais elle ne lui est pas donnée. **Jean Mahenc** précise qu'il souhaite que des propositions viennent du milieu associatif sinon, il faudra s'en tenir à l'arrêté. Il précise qu'il ne veut pas être directif à ce sujet et encourage à ce que les associations envoient des propositions.

Lucienne Réal souhaite que la DRIRE réponde aux questions posées par les associations.

Jean Mahenc indique qu'il a reçu un certain nombre de propositions de l'AVPRI qu'il a transmises à la préfecture.

Il revient sur le sort d'Isochem, rappelant qu'il faut être attentif à son sort et que la chimie fine est maîtrisable. « Un exercice est indispensable. C'est dans la nature humaine que dès lors qu'il n'y a pas de danger, les sentinelles s'endorment sur les miradors. Il faut continuellement être vigilant et maintenir les alertes sur la sécurité quitte à harceler ».

Isabelle Delorme, Isochem, précise sur le sort d'Isochem qu'Yves Gendreau n'est pas présent à cette réunion car il est en négociation à Paris suite au conflit social actuel à Isochem Toulouse. « Nous sommes toujours en phase négociation du projet de plan de restructuration de notre site. L'accord de méthode est prolongé jusqu'au 11 mai. Nous sommes toujours au même point, tenu par l'obligation de réserve tant que la procédure n'est pas parvenue à son terme. Le projet de plan prévoit la suppression de 97 postes sur les 181 actuels, la mise sous cocon de l'atelier pharma dans l'attente de projets futurs. Le site d'Isochem Toulouse est actuellement en grève et les fabrications sont arrêtées depuis le 20 avril. Il y a du personnel requis qui assure la surveillance du site 24h/24. Nos partenaires sur la plate forme continuent leur activité normalement (Air Liquide et CIBA) ».

M. Marrot, CHSCT FO Isochem, veut apporter une précision sur l'expression qui vient d'être employée de « mise sous cocon », qui signifie plus simplement arrêt, signale-t-il. « Il est quand même surprenant qu'à proximité d'un site que l'on dédie au projet Cancéropole, le premier atelier que l'on pense à fermer est celui de l'atelier pharma ».

La prochaine réunion est fixée au 27 juin 2005.